

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 21 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **en séance extraordinaire**, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire.

PRÉSENTS : **M. LECAILLIER, Maire**
Mmes COTIN et LAIGO, M. LOQUEN, Adjoint
Mmes DETOT, JOUFFE, LAFORGE, LECORGUILLÉ, LEMONNIER,
LONCLE et MENIER, Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, BOURGET, GRAS, PÉRON et THOMAS, Conseillers
Municipaux

EXCUSÉS : **M. CADE, BEDFERT et BIARD (procuration à M. BOURGET)**

Monsieur THOMAS Patrice a été élu Secrétaire.

--- ==0== ---

1. PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 23 février 2018 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Il invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 23 février 2018 est adopté à l'unanimité.

2. CRÉATION D'UN PARCOURS DE GLISSE UNIVERSELLE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 19 janvier 2018 de créer sur la commune un parcours de glisse universelle permettant aux jeunes de s'adonner à la passion du free-style en trottinette, en skate, en roller ou en BMX.

Il rappelle le plan de financement prévisionnel et précise que les frais de maîtrise d'œuvre sont de 12 000 € et non 10 000 €. Il ajoute par ailleurs que le 1^{er} plan de financement prévoyait un taux d'autofinancement inférieur à 20% ce qui n'est pas acceptable pour les organismes financeurs qui imposent un taux minimum de 20%. Il propose donc de modifier le plan de financement du projet comme suit :

✓ Travaux	= 80 000 €HT	
✓ Maîtrise d'œuvre	= 12 000 €HT	
	92 000 €HT	
✓ Subvention Régionale (50 %)	= 46 000 €	
✓ Fonds de Concours Dinan Agglomération	= 20 000 €	
✓ Commune	= 26 000 €	

N° 2018.03

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) modifie le plan de financement du projet de création du parcours de glisse universelle ci-dessus,
- 2) donne pouvoir au Maire de solliciter les demandes de subventions et de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

*Délibération exécutoire
après transmission
à la Sous-Préfecture de DINAN
et publication, le 23 mars 2018
Le Maire,*



Pierre LECAILLIER.

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le Maire,



Pierre LECAILLIER.